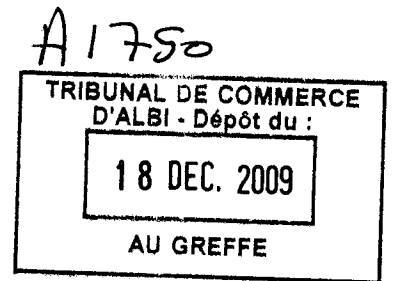


**MICHEL LAURENS**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Toulouse  
Expert - Comptable inscrit au  
Tableau de l'ordre de Toulouse-Midi-Pyrénées



**MLJB**

Rue Jean-Henri Fabre  
81000 ALBI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**sur la transformation de la M.L.J.B. (société civile à capital variable)**  
**en M.L.J.B SAS (société par actions simplifiée).**

Mesdames, Messieurs les associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 27 novembre 2009, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Cambon d'Albi, le 17 décembre 2009,  
Le Commissaire aux Comptes,  
**LAURENS MICHEL AUDIT**

  
Michel LAURENS

